

## FICHE D'INSCRIPTION

### POLITIQUE RELATIVE AUX FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont modulés en fonction des politiques municipales favorisant l'accès aux activités culturelles de la clientèle jeunesse (moins de 18 ans) ainsi que de la clientèle des personnes âgées de 55 ans et plus. La Ville de Lévis est un partenaire majeur en soutien à la Coopérative Artistique Les Etchemins.

<b>Prénom :</b>	<b>Nom :</b>	<b>Année de naissance :</b>
<b>Adresse :</b>		<b>No de membre :</b>
<b>Ville :</b>	<b>Courriel :</b>	
<b>Code Postal :</b>	<b>Téléphone 1 :</b>	<b>Téléphone 2 :</b>

<b>Formatrice (teur) :</b>		
<b>Activité :</b>		
<b>Date début des cours :</b>	<b>Session :</b>	<b>Jour et heure :</b>

### FRAIS D'INSCRIPTION

**NOTE :** Un nouveau membre est une personne qui s'inscrit pour la première fois à une activité de la Coopérative Artistique. Une preuve de l'âge pourrait être exigée (permis de conduire ou carte RAMQ).

<b>Jeune 8 à 17 ans inclus</b>	<b>Nouveau membre :</b>	<b>98,72 \$ + taxes + part sociale</b>	<b>135,00 \$</b>
	<b>Membre en règle :</b>	<b>100,02 \$ + taxes</b>	<b>115,00 \$</b>
<b>Adulte 18 à 54 ans inclus</b>	<b>Nouveau membre :</b>	<b>103,07 \$ + taxes + part sociale</b>	<b>140,00 \$</b>
	<b>Membre en règle :</b>	<b>104,37 \$ + taxes</b>	<b>120,00 \$</b>
<b>Adulte (55 ans et plus)</b>	<b>Nouveau membre :</b>	<b>98,72 \$ + taxes + part sociale</b>	<b>135,00 \$</b>
	<b>Membre en règle :</b>	<b>100,02 \$ + taxes</b>	<b>115,00 \$</b>

<b>SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION</b>	<b>Trésorier :</b>
<b>Montant reçu :</b> _____ <input type="checkbox"/> Argent <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Accès D <b>Date :</b> _____	
<b>Signataire du chèque, si différent de l'inscription :</b>	<b>Nom :</b> _____ <b>Prénom :</b> _____

- Frais d'annulation :** Frais de 20 \$ avant le premier cours. Aucun remboursement après le premier cours.
- Sous conditions, la Coopérative Artistique se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'inscriptions est inférieur à 6.
- Toute personne ayant une incapacité restreinte peut prendre part aux activités de la Coopérative Artistique, en autant que cette personne soit accompagnée. L'accompagnateur ne sera pas considéré comme participant à l'activité. Avant le début de la session ou en cours de session, les responsables se réservent le droit de revoir les possibilités de fréquentation de la personne participante.
- Le changement de groupe en cours de session ne sera plus toléré.

**Libeller le chèque au nom de la COOPÉRATIVE ARTISTIQUE LES ETCHEMINS et le joindre avec votre formulaire d'inscription à faire parvenir au formateur. Sur réception du chèque et de la fiche d'inscription, une confirmation vous sera acheminée par courriel.**